

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 25 OCTOBRE 2021

Convocation du 18 octobre 2021

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Loïc Besset, Olivier Thévenet, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Aurélie Stéphanie, Carine Messier, Isabelle Seinera*

Secrétaire de séance : Mr Gérard Mouillet

ACCUEIL NOUVEL ADJOINT TECHNIQUE

Présentation de M Gérard CLERC, nouvel adjoint technique, qui prendra ses fonctions au 1^{er} novembre 2021. Employé à la commune d'Andilly, il assurera le remplacement de Claude Combe qui a fait valoir ses droits à la retraite.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

INSTAURATION ASTREINTE

Après étude des documents fixant les règles d'organisation des astreintes, le conseil décide de ne pas mettre en place ce dispositif. Pour le déneigement, Mr le Maire propose de faire appel à un agriculteur, en cas d'indisponibilité de l'adjoint technique. Un projet de convention sera présenté au conseil lors d'une prochaine réunion.

INSTAURATION COMPTE EPARGNE TEMPS

M. Gérard CLERC disposant d'un compte épargne-temps, la commune a obligation d'en reprendre la gestion. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Le nombre total des jours maintenus sur le C.E.T. ne peut excéder 60 jours. La commune d'Andilly a soldé le C.ET. de M. CLERC. Le conseil donne son aval.

REGLEMENT EAU

Quelques modifications ont été apportées au règlement applicable au 1^{er} janvier 2006 : Notamment sur les conditions de facturation d'eau et des compteurs, installés sur le domaine privé. Le conseil valide le nouveau règlement.

COUPE DE BOIS

Lecture est faite de la lettre de Mr le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil approuve l'état d'assiette proposé, fixe le prix de vente à 120.00 € et désigne Mme Marie-Claude Fournet, M. Jean-François Borget et M. Gérard Mouillet, garants de la bonne exploitation du bois.

Contact sera pris avec l'agent de l'O.N.F afin de procéder au martèlement de 18 lots. Le tirage au sort et une visite des lieux sera programmée dès l'aval de l'agent.

MODIFICATION LIGNES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal et du budget annexe de l'eau 2021 sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits suivants :

ARTICLES	DEPENSES
2135 Instal généré agenc et aménagement	+ 1 500.00 €
2132 Immeubles de rapport	- 1 500.00 €

ARTICLES	DEPENSES
21561 Service de distribution d'eau	+ 35 000.00 €
2156 Matériel spécifique d'exploitation	- 35 000.00 €

AVANCEMENT TRAVAUX APPARTEMENT N°5 :

Le calendrier des travaux a bien été respectées, seule la cuisine reste à installer. Le conseil remercie M. Georges MESSIER pour son implication dans le suivi des travaux.

Les locataires de l'appartement n°3 (ancien Prieuré), nous ont annoncé leur départ pour fin janvier. En fonction de l'état des lieux, des travaux de réfection pourraient être à prévoir.

REFLEXION SUR PROJETS TRAVAUX 2022

Eclairage public : Une réunion avec Syane est prévue le 3 novembre 2021 à 11 h 00 concernant les secteurs d'Arjon, Essertoux et les Cardinats.

Installation de ralentisseurs et coussins berlinois

Instauration d'une limite de vitesse à 30 km/h dans les hameaux

Réfection chemins communaux, installation d'un nouvel emplacement poubelles aux Cardinats.

LES USSES SYNDICAT DE RIVIERES

Lecture est faite du courrier relatif aux projets en faveur des milieux aquatiques et du partage de la ressource en eau. une réunion aura lieu le 5 novembre afin de se prononcer sur les futurs projets.

La commune n'a pas de projet actuellement.

REFERENT AMBROISIE

Mme Marie-Claude Fournet a été désignée comme référente auprès de l'organisme FREDON.

C.C.U.R.

plusieurs déboisements sont actuellement en cours en bordure de la RD 908 côté Clarafond pour la création d'une zone humide et le réseau d'eau pluviale.

La future ZAC III est également en cours de réalisation, la vente des terrains est prévue courant 2022.

Vélo route : la voie sera implantée du côté des Cardinats, le bureau Profils études est en charge du dossier, les travaux devraient débutés en 2022.

Après plusieurs réunions, le conseil communautaire a accepté de déplacer l'intégralité des bureaux de la C.C.U.R sur le site de la Semine.

Piscine : des travaux de rénovation ainsi que l'installation d'une couverture sont à l'étude.

Gens du voyage : des emplacements sont à prévoir pour les familles qui souhaitent se sédentariser. La station d'essence AVIA doit être déplacée, le gérant souhaiterait l'installer en bordure de la RD 1508 du côté bâtiments C.C.U.R. Une station de lavage viendrait compléter l'installation. Le projet est à l'étude

QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique : pour une partie de la commune, l'ouverture commerciale est prévue fin d'année 2021/début 2022. Une réunion est fixée le 04/11/2021 avec la société COVAGE pour la présentation de la zone éligible.

Lors la dernière réunion du SMEBS, il a été évoqué le problème de prélèvement d'eau illégal sur les poteaux incendie de la commune. Une signalisation réglementant l'utilisation serait à mettre en place. Le SMEBS propose de financer la signalisation (étiquettes autocollantes) et la mise en place sur chaque poteau. Un arrêté municipal interdisant l'utilisation des bornes et poteaux incendie à l'exception des services de secours doit être pris.

Remerciements : l'Association aéronautique de Corbonod, Semine en chœur, de l'ombre à la lumière.

Clôture de la séance : 21 h 15

Le secrétaire de séance
Gérard MOUILLET



Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2021/07/39	INSTAURATION COMPTE EPARGNE-TEMPS
2021/07/40	REGLEMENT DISTRIBUTION EAU POTABLE
2021/07/41	O.N.F. ETAT D'ASSIETTE
2021/07/42	BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 1
2021/07/43	BUDGET ANNEXE EAU DECISION MODIFICATIVE 1